



Maison mitoyenne abandonnée !

Par Isa1

Bonjour

J'habite une maison de village mitoyenne à une maison abandonnée. J'ai fait quelques recherches et les finances publiques m'ont renseigné les noms prénoms des propriétaires malheureusement décédés et adresse et nom du notaire qui s'occupe de ce dossier un peu compliqué. Effectivement la maison n'a pas trouvé de successeurs car peu être personne n'en veut car trop de dettes et donc il a demandé à un organisme ce que va devenir cette maison c'est à dire qu'elle pourrait devenir propriété du domaine de l'état elle reviendrait à l'état puisque personne de la famille ne se manifeste en attendant j'ai des soucis d'humidité avec un mur mitoyen j'aimerais savoir si c'est du côté de la maison abandonné qui en est la cause ou non je ne sais pas comment faire j'aurai aimé s'il vous plaît avoir des conseils. Merci d'avance pour vos réponses.

Par Nihilscio

Bonjour,

Votre souci est de pouvoir pénétrer dans cette maison afin d'y mener une investigation sur l'origine de l'humidité qui vous affecte.

Puisque vous connaissez le notaire qui s'est chargé de la succession, il faudrait commencer par vous adresser à lui. Si vous ne demandez que l'autorisation d'entrer dans la maison pour une expertise à vos frais, vous avez de bonnes chances que cela soit accepté.

Sinon vous resterait la possibilité de faire juger la succession vacante comme le prévoit l'article 809-1 du code civil et de faire placer cette succession sous la curatelle de la Direction de l'immobilier de l'État (DIE). Cela fait, votre interlocuteur serait le service de la DIE chargé de la curatelle. Un avocat vous serait nécessaire.

Par Isa1

Bonjour

D'accord merci pour le conseil sur l'expertise je ne savais pas.

Comment ça se passe s'il vous plaît pour le jugement de la succession il faut remplir une demande au tribunal? Aussi je pense que c'est ce que le notaire a déjà demandé et il attend une réponse depuis des mois et si au cas où un placement sous curatelle un avocat serait utile pour quoi?

Merci d'avance.

Par Nihilscio

Avant de chercher une solution compliquée il faut essayer d'aller au plus simple. Le plus simple est de se faire ouvrir la maison d'une façon ou d'une autre pour trouver la cause des infiltrations.

Si vous ne pouvez vraiment pas faire autrement, vous pourrez demander que la succession vacante soit gérée par l'administration mais c'est long et compliqué. Si vous êtes amené à le faire, votre demande au tribunal devra être présentée par un avocat parce que telles sont les règles de procédure. Mais prenez contact d'abord avec le notaire.

Par Isa1

D'accord merci.

J'ai déjà eu rdv avec le notaire mais il ne m'a pas expliqué tout ça !